

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires

Beauvais, le 26/03/2019

Service de l'Eau, de la l'Environnement et de la Forêt

Note

Bureau Politique et Police de l'Eau

N° Référence :

Vos références :

Pièces jointes :

Affaire suivie par : Robin WILLEMET

robin.willemet@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 44 06 50 35 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Sensibilité : Public

Objet : Bilan de la consultation

Captages « GRENELLE »

Bilan de la consultation du public

Captage prioritaire « Grenelle » de Saint-Just en Chaussée (60) Délimitation d'une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (Z.P.A.A.C.) et d'un programme d'actions à mettre en œuvre sur la Z.P.A.A.C.

Éléments mis à la disposition du public

La publicité de la consultation du public a été réalisée par la mise en place d'un lien sur la page d'accueil du site internet des services de l'État dans l'Oise, à l'adresse suivante : <http://www.oise.gouv.fr/> et par l'envoi d'un mail au président de la communauté de communes du Plateau Picard maître d'ouvrage du Captage de Saint-Just en Chaussée.

Les éléments soumis à la consultation du public étaient le projet d'arrêté de délimitation de la zone de protection de l'AAC de Saint-Just en Chaussée et le projet d'arrêté du programme d'actions, assortis d'une note de présentation.

Ces éléments étaient accessibles sur le site internet des services de l'État dans l'Oise. La consultation du public s'est déroulée du 28 février 2019 au 26 mars 2019.

Les remarques pouvaient être communiquées à la DDT de l'Oise, soit par voie postale à l'adresse du Service Eau Environnement Forêt, soit par voie électronique à l'adresse ddt-seef@oise.gouv.fr.

Synthèse des observations

Aucune observation n'a été effectuée.

La Responsable adjointe du Service Eau
Environnement Forêt



Martine RIVOLIER